

1 – INDEMNITE GESTION CONSEIL DU COMPTABLE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe à 70 % par an l'indemnité attribuée à Monsieur Eric ARSICAUD Receveur Municipal.

2 – AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION TYPE ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES SOUHAITANT PROCEDER A LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la transmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité et autorise la Maire à signer les conventions mises en œuvres.

3 – VIREMENT DE CREDITS – BUDGET COMMUNE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits de 6 100 €uros en augmentation au chapitre Participation voies et réseaux et en diminution au chapitre construction voirie.

4 – RELEVEMENT DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du relèvement de la prescription quadriennale relative à l'avis à payer de 3 896,37 €uros concernant le fonds de concours pour la participation de travaux réalisée par la communauté de communes aunis-sud.

5 – AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS – PARTICIPATION TRAVAUX RUE DU GRIPPEAU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'amortissement sur 10 ans du fonds de concours de 3 896,37 €uros.

Affiché le 14 Novembre 2017

Le Maire,
Jean GORIOUX

